

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 14 Avril 2016 à 20h

Présents : Sylvie AUDINO - Didier BARRET - Francine BASSO BRUSA - Marie BAYARD - Jean-Paul CAURIER - Claude JEROME - Charles-Henry KARAMARKO - Jean-Michel MARCHAL - Patricia MERCIER - Pascal MOHR - Anne-Marie MONGEL - Francis TOUSSAINT

Assistaient à la réunion : Fabienne BERLOCHER – Isabelle LEGA

Absents : Laurent GASPAS - Marc GERARDIN - Florence NORMAND

Procurations : Marc GERARDIN à Claude JEROME - Florence NORMAND à Marie BAYARD

Secrétaire de séance : Patricia MERCIER

Début de séance à 20h05

Arrivée de Marie BAYARD à 20h14

- Compte Administratif – Budget Principal

Section fonctionnement :

Résultat – exercice 2015 : 109 305,48€

Résultat de clôture : 109 305,48€

Section Investissement :

Résultat – exercice 2015 : 144 057,75€

Déficit – exercice 2014 : - 146 774,75€

Résultat de clôture : - 2 717,00€

L'année 2015 a été une année de pause au niveau investissement, ce qui a permis de combler quasiment le déficit.

Voté à l'unanimité (13 voix, le Maire ne votant pas)

- Compte Administratif – Budget Forêt

Section fonctionnement :

Résultat – exercice 2015 : 21 982,75€

Excédent - exercice 2014 : 111 896,93€

Résultat de clôture : 133 879,68€

Section Investissement :

Résultat – exercice 2015 : - 15 720,00€

Excédent - exercice 2014 : 1 422,02€

Résultat de clôture : - 14 297,98€

L'excédent de fonctionnement finance l'investissement.

Voté à l'unanimité

- Compte Administratif – Budget Eau

Section fonctionnement :

Résultat – exercice 2015 : 4 878,98€

Excédent - exercice 2014 : 287 121,07€

Résultat de clôture : 292 000,05€

Section Investissement :

Résultat – exercice 2015 : 16 198,11€

Résultat de clôture : 16 198,11€

Voté à l'unanimité

- Affectation des résultats 2015

✓ Budget Principal

Reprise du résultat de fonctionnement	106 588,48€
Affectation en investissement	2 717 €

Voté à l'unanimité

✓ Budget Forêt

Reprise du résultat de fonctionnement	119 581,70€
Affectation en investissement	14 297,98€

Voté à l'unanimité

✓ Budget Eau

Reprise du résultat de fonctionnement	292 000,05€
Reprise au compte en investissement	16 198,11€

Voté à l'unanimité

- Adoption des comptes de gestion

Les comptes de Gestion sont identiques aux différents comptes administratifs.

Voté à l'unanimité

- Budget primitif

✓ Budget primitif Principal

La DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) a baissé à nouveau cette année de 8 000€.

Les programmes retenus sont les suivants : achat équipements divers (aménagements pour la bibliothèque, kitchenette pour la mairie) – frais liés à l'archiviste – entretien chaudière bois – réfection de l'entrée de l'église (entrée, trottoir et escaliers) – accotements de la Void de Parupt – aménagement d'une aire de jeux

Le budget primitif Principal est équilibré. Voté à l'unanimité, par chapitre

✓ Budget primitif Forêt

Les programmes retenus sont les suivants : création de chargeoirs et d'aires de stationnement en début de forêt, pour le stockage des grumes.

Le budget primitif Forêt est équilibré. Voté à l'unanimité, par chapitre

✓ Budget primitif Eau

Les programmes retenus sont les suivants : réalisation du Schéma de Distribution en Eau Potable (rendu obligatoire).

Le budget primitif Eau est équilibré. Voté à l'unanimité, par chapitre

- Vote des 4 taxes

Le Conseil doit se prononcer sur le vote des 4 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et contribution foncière des entreprises).

Le budget étant équilibré avec le taux actuel des taxes (et aussi grâce aux revenus locatifs des logements communaux), il n'est pas nécessaire d'augmenter les taxes. Le Conseil décide donc de conserver le taux actuel des taxes.

Voté à l'unanimité

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Marie-Paule Gérardin travaille dorénavant à la Communauté de Communes des Hauts Champs. En vue de son remplacement, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à partir du 15 Mai 2016, pour une durée hebdomadaire de travail de 30h. Madame Isabelle Lega, travaillant actuellement à la mairie de Nompatelize (détachée de la Communauté de Communes) souhaite postuler à cette fonction.

Voté à l'unanimité.

- Régime indemnitaire (prime des employés)

Le Maire propose l'octroi de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.) aux 2 employés techniques titulaires.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

Le Maire propose de revaloriser l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) à 900€.

Vote : 11 Pour – 3 Abstentions

Le Maire propose également l'octroi de cette prime pour les 2 adjoints techniques communaux.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

- Renouvellement CAE

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Nathalie Fays prend fin prochainement. En raison des allègements de coût de cet emploi (70% est pris en charge, 30% seulement reste à la charge de la Commune) ainsi que des besoins de la Communes, Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler ce contrat ; il envisage d'étendre les fonctions de Mme Fays : assurer la sécurité des bus scolaires, arrosage des fleurs, distribution des courriers aux habitants, relevés de compteur, surveillance du territoire...

Vote : 14 Pour

- Aménagement centre bourg 2^{ème} tranche conditionnelle

Concernant cet aménagement, la Commune a réceptionné plusieurs devis :

- Thiriet TP : 101 150,20€ - STV TP : 102 110,40€ - Prestini TP : 98 324,80€

La société Prestini TP étant la moins chère, Monsieur le Maire propose de la choisir, d'autant plus qu'elle est déjà intervenue sur la Commune et avait apporté satisfaction.

Vote : 14 Pour

- Compétence « Assainissement »

Pour les habitations sélectionnées par le SDANC (Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif), un programme de réhabilitation des assainissements est lancé. Dans un premier temps, la Commune prend en charge la réhabilitation, puis perçoit les subventions, et enfin, perçoit le reliquat de règlement par les habitants concernés.

Monsieur le Maire propose de transférer cette compétence à la Communauté de Communes des Hauts Champs, ceci afin de mener un projet global sur les 6 communes, soit environ 70 dossiers. Ce projet est assuré par Marie-Paule Gérardin.

Vote : 12 Pour – 2 Contre

- Calculs des charges des locations des logements communaux

La Commune possède maintenant 9 appartements locatifs, et bientôt 10. La Commission gérant les locations souhaite travailler sur le calcul de la répartition des charges de ces logements.

Vote : 14 Pour

- Demande de subventions diverses

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à réaliser des demandes de subventions.

Vote : 14 Pour

- Point sur les subventions aux Associations

- Adhésions aux Maires Ruraux de France

Vote : 14 Pour

- Abonnement à la Lettre du Maire rural

Vote : 14 Pour

- Label Citrouille : subvention exceptionnelle pour la 15^{ème} fête de 350€

Vote : 10 Pour

– 1 Abstention (les 2 membres du Conseil appartenant également à cette Association ne votent pas)

- Souvenir Français

Vote : 14 Pour

- Club Vosgien

Vote : 14 Pour

- AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques) Vote : 14 Contre
- Gérard Idoux présente un projet de théâtre au Conseil. Il s'agit d'une pièce intitulée « Le Baiser du retour » jouée par la Compagnie des 3 coups. Cette pièce (de Jean-Zéphyr Idoux, le neveu de Gérard) relate la vie d'une femme durant la guerre. La troupe étant basée en Seine et Marne, demande une participation entre 650 et 800€ afin de prendre en charge ses frais de déplacement.
Vote : 10 Pour – 2 Abstentions – 2 Contre – La pièce est prévue le 19 Novembre 2016.

- Cabine Téléphonique

La société Orange a informé la Mairie qu'elle allait prochainement procéder au retrait de la cabine téléphonique située en face de la mairie.

Fin de la séance à 0h10

- Informations diverses :

✓ Les membres de Label Citrouille procéderont aux plantations des cucurbitacées le **Samedi 28 Mai**, à partir de 9h, derrière l'école. N'hésitez pas à les rejoindre !

✓ Vous pouvez venir récupérer votre dotation annuelle de sacs rouges et de sacs jaunes **à partir du Lundi 6 Juin** à la Communauté de Communes des Hauts Champs (du Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, ainsi que le Vendredi de 9h à 12h)

✓ Les parents dont l'/les enfant(s) se rendra(ont) à l'école (maternelle ou primaire) en bus durant l'année scolaire 2016-2017, sont priés de se faire connaître auprès de la mairie de Nompatelize **avant le 15 Juin**. En effet, ces informations sont à envoyer au Conseil Départemental.

✓ Le ramassage des gros objets aura lieu le **Mercredi 29 Juin**. Merci de sortir vos objets la veille au soir.

✓ Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils, tels que tondeuse à gazon, perceuse, raboteuse, compresseur à air ou haute pression, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Le Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

✓ La commune est adepte du fauchage tardif. Une première passe de sécurité va être faite prochainement mais les talus ne seront pas fauchés avant la fin de la floraison, ceci afin de favoriser les insectes pollinisateurs essentiels au développement des plantes et fruits de nos jardins, tout en respectant les corridors de biodiversité.

✓ D'autre part, le Maire rappelle que l'emploi de produits dit phytosanitaires du type Roundup est interdit d'utilisation sur le domaine public.

Les particuliers qui utilisent ce produit extrêmement toxique sur leurs propriétés ne sont souvent pas conscients de la dangerosité de ce produit pour eux mêmes, leur famille et leurs voisins. Ce produit cancérigène une fois répandu ne s'élimine pas facilement et pollue les sols durablement, surtout s'il se répand dans un fossé drainé par de l'eau de ruissellement qui alimente nos ruisseaux et rivières.

Le Maire a constaté que certains particuliers n'hésitent pas à user de ce produit sur les fossés publics jouxtant leurs propriétés.

Rappel des bonnes pratiques : interdiction formelle de l'utilisation de ce produit sur le domaine public communal. Les personnes usant de ce produit sur le domaine public communal s'exposent désormais à une amende pour pollution du domaine public.

Les services de la Commune seront vigilants sur ce point.

